Commune d'ALLASSAC

Séance du Centre Communal d'Action Sociale
Mercredi 1er mars 2023

Liste des délibérations

****

Délibération n°2023-03-01-01	**Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (R.B.F)**
Délibération n°2023-03-01-02	**Adoption Compte Administratif 2022**
Délibération n°2023-03-01-03	**Affectation du Résultat 2022**
Délibération n°2023-03-01-04	**Approbation du Compte de Gestion 2022**
Délibération n°2023-03-01-05	**Adoption Budget Primitif 2023**

Envoyé en préfecture le 07/03/2023
Reçu en préfecture le 07/03/2023
Publié le 16 MARS 2023
ID : 019-211900501-20230301-DELIB2023030101-DE

Centre Communal d'Action Sociale
ALLASSAC

DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE N°2023-03-01-01

Séance du 1er mars 2023

***

Date de convocation : 16 février 2023 **Date d'affichage : 16 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi premier mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis LASCAUX, Président.

Objet : Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (R.B.F)

Membres en exercice : 13
Présents : 10
Pouvoirs : /
Suffrages exprimés : 10

Présents : Mr Jean-Louis LASCAUX, Mmes Geneviève ANDRIEU, Danielle CHAUZAT, Agnès DUMOND, Fernande JOUBERT, Sandrine PEUCH, Sylvie TARDIEU, Christine BEYSSAC, Renée VERGNE, Mr Jacques PASCAREL,

Excusées : Mme Michelle MALFATTI,
Mme Sophie NAYRAT, Assistante sociale

Absents : Mme Maryse PEYRAT, Mr Yves MICHARD

Procuration : /

Assistaient à la réunion : Mme Françoise FAYAC, Directrice Générale des Services,
Mme Cynthia MARTY, agent administratif

Secrétaire de séance : Danielle CHAUZAT

Vu l'article L 5217-10-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération en date du 9 novembre 2022 de la commission du Centre Communal d'Action Sociale approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

Monsieur le Président explique que la nouvelle nomenclature et comptable M57 prévoit l'instauration d'un Règlement Budgétaire et Financier (R.B.F) valable pour la durée de la mandature.
Ce Règlement Budgétaire et Financier doit notamment préciser :

- Les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, en fixant les règles de caducité applicables aux crédits pluriannuels.
- Les modalités de gestion concernant les immobilisations avec la nouvelle règle du prorata temporis, qui précise que les biens doivent dorénavant s'amortir à la date de mise en service du bien. Par ailleurs, l'assemblée délibérante doit fixer le taux de fongibilité des crédits entre chapitres au sein des deux sections.

En effet, les virements sont possibles dans la section de fonctionnement (à l'exception des dépenses de personnel chapitre 012) et dans la section d'investissement, dans la limite de 0% à 7,5% des dépenses réelles. Ainsi, il est proposé d'autoriser les virements entre chapitres au sein de chacune des sections à 7.5% des dépenses réelles.

Le R.B.F. qu'il vous est proposé d'adopter reprend les mentions évoquées ci-dessus en les adaptant au contexte de la commune.

Envoyé en préfecture le 07/03/2023
Reçu en préfecture le 07/03/2023
Publié le 16 MARS 2023
ID : 019-211900501-20230301-DELIB2023030101-DE

Ce R.B.F. (joint en annexe à la présente délibération) s'articule autour des points suivants :

- Le cadre juridique du budget
- L'exécution budgétaire
- Les régies
- La gestion pluriannuelle
- Les provisions
- L'actif et le passif
- Le contrôle des collectivités locales

Il est proposé aux membres du Centre Communal d'Action Sociale :

- D'adopter le règlement budgétaire et financier joint en annexe de la présente délibération,

- D'autoriser le virement entre chapitres à hauteur de 7,5% des dépenses réelles au sein de la section de fonctionnement (à l'exclusion des dépenses de personnel chapitre 012) et au sein de la section d'investissement (à l'exclusion des dépenses concernant l'emprunt chapitre 16),

- D'autoriser le Président à signer tous documents s'y rapportant ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Centre Communal d'Action Sociale acceptent cette proposition.

Au registre sont les signatures, Allassac, le 1er mars 2023

Le Président,

Jean-Louis LASCAUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ALLASSAC

Sous-Préfecture de BRIVE (Corrèze)
REÇU LE
16 MARS 2023
CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ

Centre Communal d'Action Sociale
ALLASSAC

DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE N°2023-03-01-02

Séance du 1er mars 2023

***

Date de convocation : 16 février 2023 **Date d'affichage : 16 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi premier mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis LASCAUX, Président.

Objet : Adoption Compte Administratif 2022

Membres en exercice : 13
Présents : 9
Pouvoirs : /
Suffrages exprimés : 9

Présents : Mmes Geneviève ANDRIEU, Danielle CHAUZAT, Agnès DUMOND, Fernande JOUBERT, Sandrine PEUCH, Sylvie TARDIEU, Christine BEYSSAC, Renée VERGNE, Mr Jacques PASCAREL,

Excusées : Mme Michelle MALFATTI,
Mme Sophie NAYRAT, Assistante sociale

Absents : Mme Maryse PEYRAT, Mr Yves MICHARD

Procuration : /

Assistaient à la réunion : Mme Françoise FAYAC, Directrice Générale des Services,
Mme Cynthia MARTY, agent administratif

Secrétaire de séance : Danielle CHAUZAT

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Mme Danielle CHAUZAT, délibérant hors de la présence de l'ordonnateur sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mr Jean-Louis LASCAUX, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°- Lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	**Recettes ou excédents**	**Dépenses ou déficits**	**Recettes ou excédents**	**Dépenses ou déficits**	**Recettes ou excédents**
Résultats reportés		4 155.54				4 155.54
Opérations de l'exercice	12 213.23	11 947.66			12 213.23	11 947.66
TOTAUX	**12 213.23**	**16 103.20**	**0**	**0**		
Résultats de clôture Restes à réaliser		3 889.97				3 889.97
TOTAUX CUMULES	**12 213.23**	**16 103.20**	**0**	**0**	**12 213.23**	**16 103.20**
Résultats définitifs		3 889.97				3 889.97

2°- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Centre Communal d'Action Sociale approuvent le compte administratif 2022.

Au registre sont les signatures, Allassac, le 1er mars 2023

La Vice-Présidente,

Danielle CHAUZAT

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ALLASSAC

Sous-Préfecture de BRIVE (Corrèze)
REÇU LE
16 MARS 2023
CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ

Sous-Préfecture de BRIVE (Corrèze)
REÇU LE
16 MARS 2023
CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ

Centre Communal d'Action Sociale
ALLASSAC

DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE N°2023-03-01-03

Séance du 1er mars 2023

***

Date de convocation : 16 février 2023 **Date d'affichage : 16 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi premier mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis LASCAUX, Président.

Objet : Affectation du Résultat 2022

Membres en exercice : 13
Présents : 10
Pouvoirs : /
Suffrages exprimés : 10

Présents : Mr Jean-Louis LASCAUX, Mmes Geneviève ANDRIEU, Danielle CHAUZAT, Agnès DUMOND, Fernande JOUBERT, Sandrine PEUCH, Sylvie TARDIEU, Christine BEYSSAC, Renée VERGNE, Mr Jacques PASCAREL,
Excusées : Mme Michelle MALFATTI,
Mme Sophie NAYRAT, Assistante sociale
Absents : Mme Maryse PEYRAT, Mr Yves MICHARD
Procuration : /
Assistaient à la réunion : Mme Françoise FAYAC, Directrice Générale des Services,
Mme Cynthia MARTY, agent administratif

Secrétaire de séance : Danielle CHAUZAT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, le Conseil d'Administration :

* Considérant que toutes les opérations sont normales et régulières,

* Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

* Constatant que le compte administratif fait apparaître :

* un excédent d'exploitation de 3 889.97 €

* un déficit d'exploitation de

* Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022		
POUR MEMOIRE : Prévisions Budgétaires		
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		€
Résultat au 31/12/2022	EXCEDENT	3 889.97 €
	DEFICIT	€
(A) **EXCEDENT AU 31/12/2022**		€
* Exécution du virement à la section d'investissement		€
* Affectation complémentaire en réserves		€
* Affectation de l'excédent reporté		
(report à nouveau créditeur - fonctionnement)		3 889.97 €
(B) **DEFICIT AU 31/12/2022**		€
* Déficit à reporter		€

Au registre sont les signatures, Allassac, le 1er mars 2023

Le Président,

Jean-Louis LASCAUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ALLASSAC

Sous-Préfecture de BRIVE (Corrèze)
REÇU LE
16 MARS 2023
CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ

Sous-Préfecture de BRIVE (Corrèze)
REÇU LE
16 MARS 2023
CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ

Centre Communal d'Action Sociale
ALLASSAC

DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE N°2023-03-01-04

Séance du 1er mars 2023
***

Date de convocation : 16 février 2023 **Date d'affichage : 16 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi premier mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis LASCAUX, Président.

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2022

Membres en exercice : 13
Présents : 10
Pouvoirs : /
Suffrages exprimés : 10

Présents : Mr Jean-Louis LASCAUX, Mmes Geneviève ANDRIEU, Danielle CHAUZAT, Agnès DUMOND, Fernande JOUBERT, Sandrine PEUCH, Sylvie TARDIEU, Christine BEYSSAC, Renée VERGNE, Mr Jacques PASCAREL,

Excusées : Mme Michelle MALFATTI,
Mme Sophie NAYRAT, Assistante sociale

Absents : Mme Maryse PEYRAT, Mr Yves MICHARD

Procuration : /

Assistaient à la réunion : Mme Françoise FAYAC, Directrice Générale des Services,
Mme Cynthia MARTY, agent administratif

Secrétaire de séance : Danielle CHAUZAT

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la bonne gestion du Receveur.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Au registre sont les signatures, Allassac, le 1er mars 2023

Le Président,

Jean-Louis LASCAUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ALLASSAC

Sous-Préfecture de BRIVE (Corrèze)
REÇU LE
16 MARS 2023
CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ

Centre Communal d'Action Sociale
ALLASSAC

DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE N°2023-03-01-05

Séance du 1er mars 2023

***

Date de convocation : 16 février 2023 **Date d'affichage : 16 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi premier mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis LASCAUX, Président.

Objet : Adoption Budget Primitif 2023

Membres en exercice : 13
Présents : 10
Pouvoirs : /
Suffrages exprimés : 10

Présents : Mr Jean-Louis LASCAUX, Mmes Geneviève ANDRIEU, Danielle CHAUZAT, Agnès DUMOND, Fernande JOUBERT, Sandrine PEUCH, Sylvie TARDIEU, Christine BEYSSAC, Renée VERGNE, Mr Jacques PASCAREL,

Excusées : Mme Michelle MALFATTI,
Mme Sophie NAYRAT, Assistante sociale

Absents : Mme Maryse PEYRAT, Mr Yves MICHARD

Procuration : /

Assistaient à la réunion : Mme Françoise FAYAC, Directrice Générale des Services,
Mme Cynthia MARTY, agent administratif

Secrétaire de séance : Danielle CHAUZAT

Monsieur le Président présente à l'assemblée le Budget établi pour 2023 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- **Dépenses :** **21 000 €**
- **Recettes :** **21 000 €**

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif 2023 est adopté, à l'unanimité, par les membres du Centre Communal d'Action Sociale.

Au registre sont les signatures, Allassac, le 1er mars 2023

Sous-Préfecture de BRIVE (Corrèze)
REÇU LE
16 MARS 2023
CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ

Le Président,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ALLASSAC

Jean-Louis LASCAUX